

Charges à incandescence : 1 800 W - 15 A à 120 V

Charges fluorescentes : 1 800 VA - 15 A à 120 V

Charges motorisées : 1/2 ch à 120 V

Aucune charge minimale prescrite

Compatibilité avec les lampes à incandescence, flc, les ballasts électroniques et magnétiques (à tension régulière ou à basse tension) et les ventilateurs.

DIRECTIVES

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR AVANT DE MANIPULER, D'INSTALLER OU DE RETIRER LES LUMINAIRES COMMANDÉS.**
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- La commande de charges dépassant les valeurs nominales recommandées pourrait entraîner des risques de dommage, d'incendie, de choc électrique, de blessure ou d'électrocution. Vérifier les valeurs nominales des charges à commander pour s'assurer que ces dernières conviennent au dispositif utilisé.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- Ne pas utiliser ce dispositif pour commander une prise.
- Ce dispositif est conçu pour remplacer un interrupteur mural ordinaire.
- Ne jamais toucher la lentille du dispositif; en nettoyer la surface avec un linge humide seulement.
- N'utiliser ce dispositif **QU'AVEC DU FIL DE CUIVRE OU PLAQUÉ CUIVRE.**

Outils requis

- | | | |
|------------------------------|---------------|--------|
| Tournevis ordinaire/Phillips | Ruban isolant | Pincés |
| Crayon | Coupe-fil | Règle |

DESCRIPTION

Ce détecteur à mise sous tension manuelle de Leviton agit en tous points comme un interrupteur ordinaire, sauf qu'il éteint automatiquement ses charges si on a oublié de le faire soi-même et si aucun mouvement n'est détecté dans la zone contrôlée après un délai donné. Ce faisant, ce dispositif pratique permet d'économiser l'énergie dans un éventail d'applications résidentielles telles que les :
 salles de bain sous-sols salles de lavage
 garages couloirs salles à manger
 pièces de rangement

Ne pouvant être mis sous tension que manuellement, ce dispositif est conforme à la norme américaine California Title 24 de 2005.

Installé en lieu et place d'un interrupteur unipolaire ou à trois voies dans une boîte murale ordinaire, il peut cependant mettre hors tension ses charges à incandescence, fluorescentes à ballasts électroniques ou magnétiques ou motorisées de manière manuelle ou automatique quand aucun mouvement n'est détecté après un délai prédéterminé. Le détecteur est doté d'un petit capteur thermique à semi-conducteurs qui, logé derrière une lentille optique multizones, contrôle une aire de vision de 84 m² (900 pi²). Cette lentille de Fresnel divise le champ de vision en plusieurs dizaines de zones de détection. Le dispositif étant sensible à la chaleur générée par des corps vivants, il en perçoit le passage d'une zone de détection à une autre. Il détecte mieux les mouvements qui traversent latéralement son champ de vision que ceux qui s'en approchent ou qui s'en éloignent sur un axe longitudinal (**se reporter aux schémas**). Il importe également de savoir quand vient le temps de choisir un emplacement pour le détecteur que son champ de vision peut être affecté et même obstrué par des meubles, des fenêtres, des portes de douche vitrées, etc.

Ce dispositif est également sensible aux variations de la température ambiante; on doit donc veiller à ne pas l'installer à proximité d'une source d'air chaud ou froid (radiateurs, échangeurs d'air, climatiseurs, etc.). Le détecteur peut aussi interpréter les courants d'air comme étant des mouvements et risque donc de se déclencher pour rien. **On recommande donc de l'installer à une distance d'au moins deux mètres de toute source de régulation climatique.** Ce dispositif convient aux boîtes murales à un dispositif.

On recommande en outre de ne PAS installer ce détecteur près d'une source de lumière puissante. En effet, les luminaires à incandescence de plus de 100 W produisent beaucoup de chaleur, et leur commutation peut causer des variations thermiques susceptibles de fausser les lectures. Il est donc préférable d'installer ce dispositif à une distance d'au moins deux mètres de toute lampe d'intensité supérieure. Si cela n'est pas possible, remplacer la lampe en cause par une autre de moindre puissance.

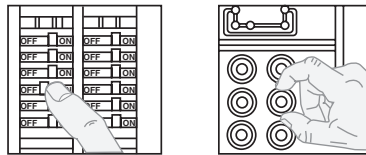
INSTALLATION

REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

Étape 1



AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder à l'installation!



Étape 2

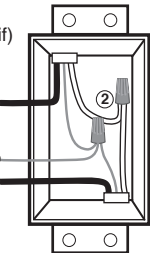


Identification de l'application (plus courantes montrées) :

REMARQUE : si les raccords à l'intérieur de la boîte ne ressemblent pas à cette configuration, on doit faire appel à un électricien qualifié.

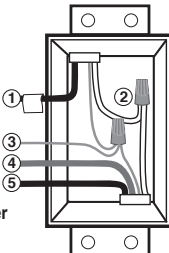
Unipolaire

1. Ligne (actif)
2. Neutre
3. Terre
4. Charge



À trois voies

1. Ligne ou charge (**directives importantes ci-dessous**)
2. Neutre
3. Terre
4. Premier cavalier - couleur à noter
5. Deuxième cavalier - couleur à noter

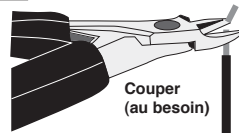


REMARQUE : dans le cas d'installations d'unités assorties (avec diodes), le **Premier cavalier** devient le fil de ligne actif.

Étape 3



Préparation et raccordement des fils : Cet détecteur peut être raccordé par le biais de bornes à vis latérales ou d'orifices arrière; les fils doivent être dénudés en fonction de la méthode choisie.



Couper (au besoin)

Gabarit de dénudage (pour mesurer les fils dénudés)

1,6 cm (5/8 po)

Câblage latéral
 Les bornes latérales acceptent les fils de cuivre plein d'un calibre de 14 à 12 AWG seulement.

Câblage arrière (n'importe quel orifice peut servir)
 Les orifices arrière acceptent les fils de cuivre plein d'un calibre de 14 à 12 AWG seulement.

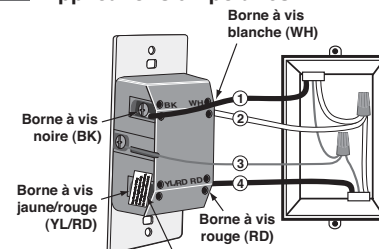
Étape 3 (suite)

- S'assurer que les brins des fils de la boîte murale soient bien droits (**les recouper au besoin**).
- Dénuder l'extrémité de chaque fil de la boîte murale de la manière illustrée.
- **En présence de systèmes unipolaires, passer à l'étape 4a.**
- **En présence de systèmes à trois voies avec unités coordonnées (sans diodes), passer à l'étape 4b.**
- **En présence de systèmes à trois voies avec unités assorties (avec diodes) ou détecteur asservi IPP0R, passer à l'étape 4c.**

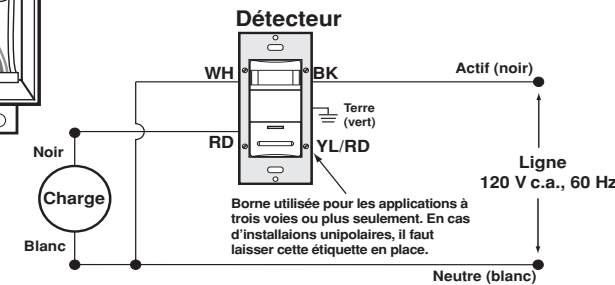
Étape 4a



Installation - Applications unipolaires :



Étiquette d'isolation: Borne utilisée pour les applications à trois voies ou plus seulement. En cas d'installations unipolaires, il faut laisser cette étiquette en place.

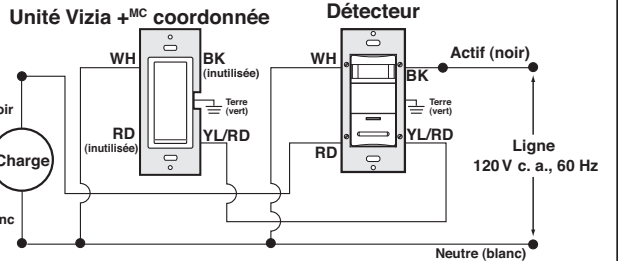
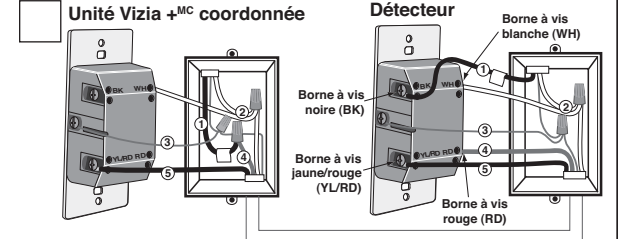


CÂBLAGE DU DÉTECTEUR : Raccorder les fils conformément au **SCHEMA DE CÂBLAGE**, en procédant comme suit :

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Le fil de ligne (actif) de la boîte à la vis BK.
- Le fil de charge de la boîte à la vis RD.
- Le fil de ligne (neutre) de la boîte à la vis WH.
- La borne YL/RD de l'interrupteur devrait porter une étiquette d'isolation rouge.
- **REMARQUE :** en l'absence d'étiquette d'isolation, on doit se servir de ruban isolant pour couvrir la borne YL/RD.
- **Passer à l'étape 5.**

Étape 4b

Applications à trois voies, avec unité Vizia +^{MC} coordonnée (sans diodes) :



CÂBLAGE DU DÉTECTEUR : Raccorder les fils conformément au **SCHEMA DE CÂBLAGE**, en procédant comme suit :
REMARQUE : le détecteur doit être installé dans une boîte murale dotée d'un fil de ligne actif.
REMARQUE : le parcours entre le détecteur et la dernière unité asservie du circuit ne doit pas dépasser 90 m (300 ft).

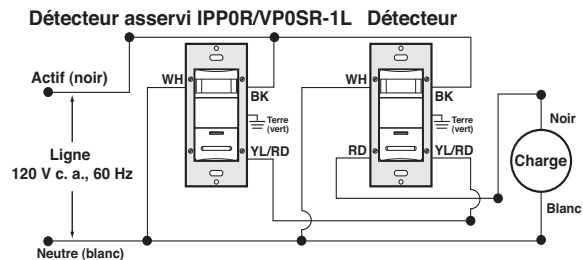
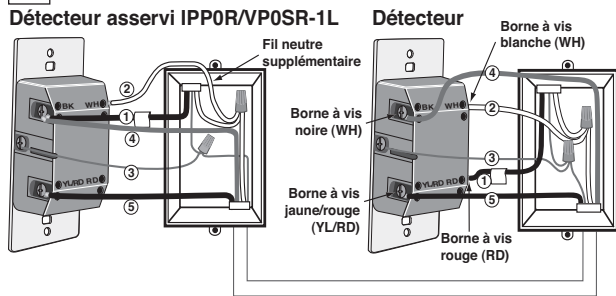
- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Le fil de ligne actif (commun) de la boîte, identifié (étiqueté) comme tel au moment du retrait du dispositif existant, à la vis BK.
- Le premier cavalier de la boîte à la vis RD (**noter la couleur du fil**).
- Retirer l'étiquette d'isolation de la vis YL/RD.
- Le deuxième cavalier de la boîte à la vis YL/RD (**noter la couleur du fil**). Ce cavalier doit ensuite partir du détecteur à la vis YL/RD de l'unité asservie.
- Le fil de ligne (neutre) de la boîte à la vis WH.

CÂBLAGE DE L'UNITÉ COORDONNÉE : Raccorder les fils conformément au **SCHEMA DE CÂBLAGE**, en procédant comme suit :
REMARQUE : les bornes BK et RD de l'unité coordonnée ne serviront pas; serrer ces deux vis.

- REMARQUE :** le parcours entre le détecteur et la dernière unité du circuit ne doit pas dépasser 90 m (300 ft).
- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
 - Le fil de charge de la boîte, identifié (étiqueté) au moment du retrait du dispositif existant, au premier cavalier (**couleur notée ci-dessus**).
 - Le deuxième cavalier de la boîte (**couleur notée ci-dessus**) à la vis YL/RD. Ce cavalier doit ensuite partir de l'unité asservie à la vis YL/RD du détecteur.
 - Retirer l'étiquette d'isolation de la vis WH.
 - Le fil de ligne (neutre) de la boîte à la vis WH.
 - **Passer à l'étape 5.**

Étape 4c Applications à trois voies, avec détecteur asservi ou unité Vizia +^{MC} assortie (avec diodes) :

REMARQUE: exemple avec détecteur asservi IPP0R.



REMARQUE : le détecteur **doit** être installé dans une boîte murale dotée d'un fil de charge. L'unité asservie **doit** être installée dans une boîte murale dotée de fils de ligne actif et de neutre. Il faut ajouter un fil neutre à l'unité, tel qu'illustré. À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien qualifié.

REMARQUE : le parcours entre le détecteur et la dernière unité asservie du circuit ne doit pas dépasser 90 m (300 ft).

CÂBLAGE DE L'UNITÉ ASSERVIE:

(boîte murale à trois voies avec fil de ligne actif) :

Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Le fil de ligne actif (commun) de la boîte, identifié (étiqueté) comme tel au moment du retrait du dispositif existant, et le premier cavalier à la vis BK du détecteur.
- Le second cavalier de la boîte du détecteur à la vis YL/RD de l'unité (noter la couleur du fil). Ce cavalier doit ensuite partir de l'unité asservie à la vis YL/RD du détecteur.
- Le fil de ligne neutre de la boîte à la vis WH de l'unité.

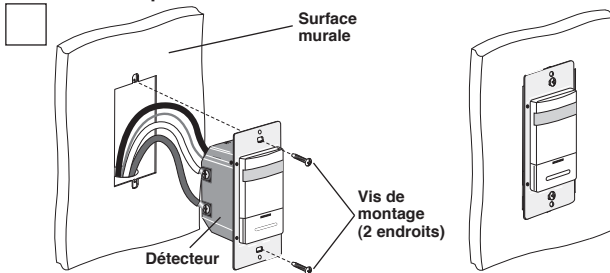
CÂBLAGE DU DÉTECTEUR

(boîte murale avec fil de charge) :

Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Le fil de charge de la boîte, identifié (étiqueté) au moment du retrait du dispositif existant, à la vis RD.
- Le premier cavalier de ligne actif de la boîte à la vis BK.
- Retirer l'étiquette d'isolation de la vis YL/RD.
- Le deuxième cavalier de la boîte (couleur notée ci-dessus) à la vis YL/RD. Ce cavalier doit ensuite partir du détecteur à la vis YL/RD de l'unité asservie.
- Le fil de ligne neutre de la boîte à la vis WH de l'unité.
- Passer à l'étape 5.

Étape 5 Vérification du dispositif avant son installation complète dans la boîte murale :



REMARQUE : donner aux fils le rayon de courbure indiqué dans le schéma afin de réduire les contraintes lors de l'insertion du dispositif lui-même

- Insérer tous les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif.
- S'assurer que le mot « TOP » sur la bride du dispositif soit vers le haut.
- Fixer partiellement le dispositif au moyen de longues vis de montage fournies.
- Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.
- Effectuer le réglage du délai d'éteinte et des obturateurs (**se reporter aux sections connexes**). Régler au besoin la sensibilité et les obturateurs du dispositif afin d'éviter les allumages intempestifs.

REMARQUE : pour éviter d'ENDOMMAGER le dispositif de manière PERMANENTE, on doit prendre soin de ne pas TROP tourner les cadrans de réglage et les leviers d'obturation. On peut accéder à ces cadrans et leviers en retirant la plaque murale (le cas échéant) et le couvercle du panneau de réglage (**se reporter à l'illustration des Réglages**). Se servir d'un petit tournevis à lame plate pour actionner.

REMARQUE : NE PAS trop appuyer sur les leviers d'obturation ou y exercer une force indue (**illustration des Réglages**).

- Une fois terminé, remettre le couvercle du panneau de réglage.

Si les lumières ne s'allument pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.

OBTURATEURS : les deux obturateurs indépendants du dispositif peuvent en réduire le champ de vision de manière à éviter qu'il ne détecte des mouvements dans des zones adjacentes. On les actionne du bout du doigt ou au moyen d'un petit tournevis en déplaçant les leviers du panneau de réglage vers le centre ou l'extérieur. Ces leviers se trouvent au-dessus des cadrans de réglage, sous la mention BLINDERS. Quand ils sont tous les deux déplacés vers le centre, le champ de vision est réduit à 32°; quand ils sont complètement ouverts, il atteint sa largeur maximale de 180° (**illustration des Réglages**).

DÉLAI D'ÉTEINTE : le détecteur allume ses charges quand on actionne l'interrupteur manuellement, et les éteint automatiquement quand rien ne bouge devant lui depuis une période choisie; cette période s'appelle le délai d'éteinte. Ce délai peut être fixé à n'importe laquelle des quatre valeurs pré-réglées en pointant la flèche du cadran Time sur la position appropriée. Ces positions correspondent aux délais suivants :

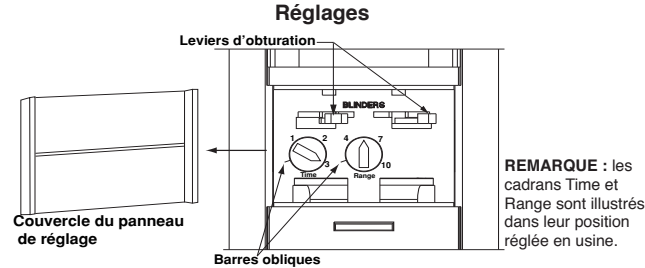
Position	Durée
1 (barre oblique)	délai fixe de 30 secondes (mode de vérification)
2	délai de 10 minutes
1	délai de 20 minutes
3	délai de 30 minutes

Le délai a été réglé en usine à 30 minutes (illustration des Réglages).

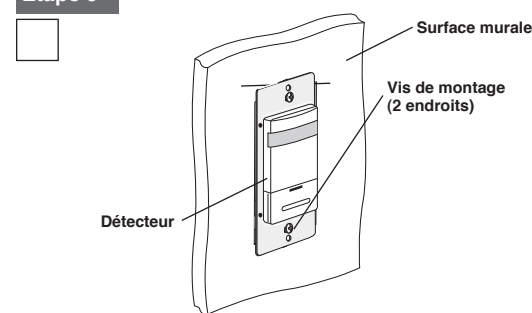
REMARQUE : toutes les durées indiquées aux présentes peuvent varier de plus ou moins 10 secondes.

Mise sous tension manuelle : on doit allumer l'éclairage manuellement au moyen du bouton poussoir (il s'éteint soit manuellement, soit automatiquement en l'absence de mouvement et après le délai en vigueur).

Portée : pour diminuer la portée ou la sensibilité du détecteur sur une plage de 100 à 36 %, tourner vers la gauche le cadran Range (**illustration des Réglages**)



Étape 6 Installation du dispositif :



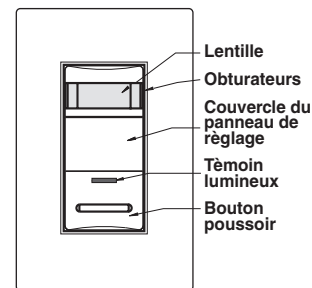
- Bien fixer le dispositif en serrant fermement les vis de montage.
- Placez la plaque Decora^{MD} (vendue séparément).

FONCTIONNEMENT

Ce dispositif est doté d'un bouton poussoir qui permet de commuter les charges d'éclairage commandées (**voir schéma**). Si les luminaires sont éteints, on peut les allumer en appuyant sur ce bouton. Ils resteront allumés si des mouvements sont détectés, sinon, ils s'éteindront une fois le délai d'éteinte écoulé, ou si on actionne encore le bouton. Si des mouvements sont détectés moins de 30 secondes après l'éteinte automatique de l'éclairage, les lumières se rallumeront automatiquement, mais si ce délai est écoulé, elles devront être mises sous tension manuellement.

REMARQUE : cette fonction est désactivée quand les lumières sont éteintes manuellement.

REMARQUE : Le témoin lumineux clignote à intervalles de 2 secondes lorsque des mouvements sont détectés.

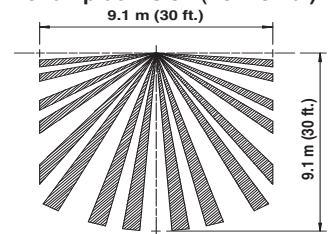


Pour obtenir des renseignements supplémentaires, il suffit de composer le numéro d'assistance technique (1-800-405-5320) ou de se rendre au site Web (www.leviton.com) de Leviton.

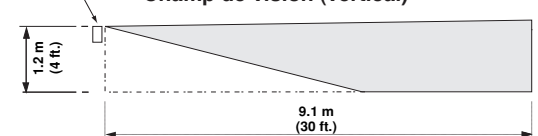
© 2010 Leviton Mfg. Co., Inc.

DI-000-IPP15-50E

Champ de vision (horizontal)



Champ de vision (vertical)



DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- Si le dispositif ne semble pas réagir aux mouvements, son témoin ne clignote jamais ou les luminaires ne s'allument pas quand on actionne l'interrupteur une minute et demie suivant l'alimentation initiale, retirer le dispositif de la boîte murale et s'assurer que le câblage soit conforme aux directives de l'étape 4).
- Si les luminaires sont toujours allumés, même quand la pièce est inoccupée :
 - vérifier si le délai réglé correspond à celui observé;
 - la portée est peut-être trop grande – la réduire en tournant le cadran Range vers la gauche d'environ 30°;
 - si le problème persiste, réduire davantage la portée (en prenant soin de ne pas la diminuer à un point tel que le dispositif ne puisse adéquatement contrôler la zone visée);
 - s'assurer que les obturateurs bloquent les mouvements indésirables d'aires adjacentes;
 - vérifier si le détecteur est exposé à de la chaleur ou à des mouvements réfléchis par une fenêtre ou perçus à travers cette dernière;
 - s'assurer que le détecteur ne soit pas installé trop près d'une bouche de système de CVC.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ FCC:

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement. Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

MISE EN GARDE DE LA FCC AMÉRICAINE : toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton Manufacturing Co. Inc. pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.

EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. **Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.

WEB VERSION